ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pensions de réversion

Question écrite n° 32741

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité sur la reconnaissance du travail des conjoints d'artisans. Il lui demande de lui indiquer quelle est la liste des régimes de retraite qui subordonnent l'octroi d'une pension de réversion au conjoint survivant au fait que les ressources de celui-ci ne dépassent pas un certain plafond. Beaucoup de femmes d'artisans, n'ayant pas cotisé, se retrouvent dans des situations extrêmement précaires après le décès de leur conjoint. Elles ne perçoivent, en effet, que la pension de réversion de leur mari, souvent très modique. Il souhaite donc qu'il lui indique les mesures qu'il entent prendre pour améliorer le sort des veuves d'artisans, de commerçants ou de pêcheurs, qui ont souvent travaillé toute leur vie pour assister leur conjoint et dont la pension de réversion, au décès de ce dernier, est d'un montant dérisoire, au regard du travail réellement effectué.

Données clés

Auteur : M. Patrick Roy
Circonscription : Nord (19e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 32741
Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux
Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille et solidarité
Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8776
Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)